

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MERY SUR MARNE
COMPTE-RENDU N° 02/20 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 FEVRIER 2020**

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 21 Février 2020 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes BOURREAU Isabel, Adjointe, Mmes CADET Danielle, GAUDEFROY Laure, SALELLES Sandrine, Mrs CRESSON Réjean, DROLLER Yves et LIENART Pierre.

Absente excusée : Mme MAFFLARD Michelle représentée par Mme BOURREAU Isabel

Mme AMBROZY Brigitte représentée par Mme SALELLES Sandrine

Mme SILVERIO Christine représentée par Mr CRESSON Réjean

Mr CANIPELLE Williams représenté par Mr DROLLER Yves

Absents : Mrs CATINAT Franck et PILLON Jean-François

Secrétaire de séance : Mme BOURREAU Isabel

Approbation du compte-rendu du 21 Janvier 2020

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES PAR LE SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Délibération 05/20 :

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010, et la relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne

Vu la délibération n° 2019-91 du 3 décembre 2019 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif mis à jour et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant, l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le programme et les modalités financières.
- Accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- Autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,

Autorise le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Délibération 06/20 :

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que le Centre de gestion propose aux communes et établissements publics une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché.

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans à effet du 1^{er} janvier 2021**
- Régime du contrat : **Capitalisation**
- La collectivité souhaite garantir : les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE 2018/2019 EN CLASSE CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) A COULOMMIERS

Délibération 07/20 :

Le Maire fait part de la demande de participation scolaire de 544 euros de la mairie de COULOMMIERS concernant un enfant actuellement en famille d'accueil à MERY SUR MARNE.

Cet enfant étant scolarisé en CLIS (Classe d'Intégration Spécialisée), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE cette participation.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR

Délibération 08/20 :

Monsieur CLEMENT, Maire communique au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion du Receveur Municipal pour la Commune.

Considérant que le compte de gestion est exact, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération 09/20 :

Hors de la présence du Maire, sous la présidence de Mme Isabel BOURREAU, adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve et vote le compte administratif 2019 de la commune, faisant ressortir un excédent qui se présente ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u>	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	786 872,74 €		
Recettes	833 250,47 €		
Total	46 377,73 €	253 089,24 €	299 466,97 €

<u>Section d'Investissement</u>	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	382 065,12 €		
Recettes	582 555,01 €		
Total	200 489,89 €	154 078,45 €	354 568,34 €

Soit un excédent en résultat de clôture de **654 035,31 €**

AFFAIRES DIVERSES

Portraits de soldats, guerre 14/18 dessinés par René Thomsen

Le Maire informe le conseil qu'il n'a pas repris contact avec le musée de la grande guerre de Meaux.

Vu l'échéance des élections municipales, ce sera le conseil municipal élu en mars qui devra décider s'il donne suite ou non à cette démarche (Compte rendu du conseil du 21 janvier 2020).

Mr DROLLER demande quand seront posées les lettres de marquage « Mairie et salle des Associations » ?

Mr CLEMENT précise qu'il faut prévoir de les installer sur un support.

Mr CLEMENT indique avoir contacté l'entreprise WIAME pour un devis suite à un affaissement dans la cour de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le secrétaire de séance
I. BOURREAU